

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 juin 1991



« Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

JUIN 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 juin 2023, au moins 665 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

| TABLE DES MATIERES | PAGES |
|--|--------------|
| 0. INTRODUCTION | 4 |
| I. DES PERSONNES TUEES | 5 |
| I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES | 5 |
| I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES..... | 6 |
| I.3. DES CADAVRES RETROUVES | 6 |
| I.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE, AUX INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS | 7 |
| II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE | 7 |
| II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE | 7 |
| II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE | 7 |
| II.2. DU DROIT A LA LIBERTE | 8 |
| II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES | 8 |
| II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT | 8 |
| III. DE LA JUSTICE | 9 |
| IV. DE LA GOUVERNANCE | 9 |
| V. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS..... | 9 |
| VI. DES FAITS SECURITAIRES | 9 |
| VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS | 9 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

DESC : *Droits Economiques, Sociaux et Culturels*

EAC : *East African Community*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de juin 2023 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 372 à 376.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 32 personnes tuées dont 18 cadavres retrouvés, 19 victimes de VBG, 4 personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que 31 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 4 femmes et 4 mineurs tués ainsi que 1 ex-FAB enlevé.

Des membres des partis CNDD-FDD et CNL ont été aussi visés par ces violences. Ainsi, 7 membres du parti CNDD-FDD et 3 membres du parti CNL ont été tués ainsi que 16 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.

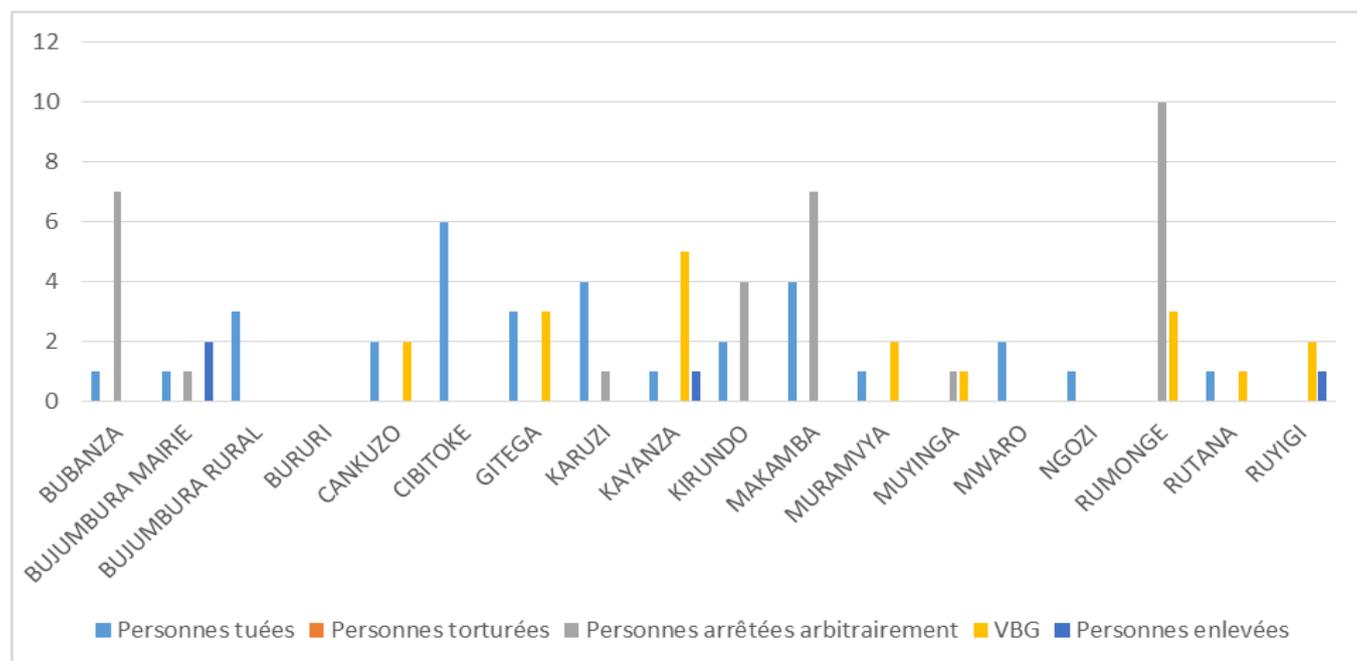
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice, à la gouvernance et aux DESC ont été aussi rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observée au Burundi au mois de juin 2023



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de juin 2023, le nombre de personnes tuées s'élève à 32 dont 4 femmes, 4 mineurs, 7 membres du parti CNDD-FDD et 3 membres du parti CNL. Parmi ces tuées, il y a aussi 18 retrouvés cadavres.

Ainsi, les cas élevés de personnes tuées sont enregistrés à Cibitoke avec 6 cas, à Karuzi et Makamba avec 4 cas chacune, à Bujumbura rural et Gitega avec 3 cas chacune. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 11 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 7 cas ainsi que des policiers avec 3 cas.

Sur un total de 19 victimes de VBG relevées au cours de cette période, la province de Kayanza vient en tête avec 5 cas, suivie de Gitega et Rumonge avec 3 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 4 personnes enlevées et/ou portées disparues dont 1 ex-FAB dans les localités de Bujumbura mairie avec 2 cas, Kayanza et Ruyigi avec 1 cas chacune. Les présumés auteurs sont des gens non identifiés avec 3 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

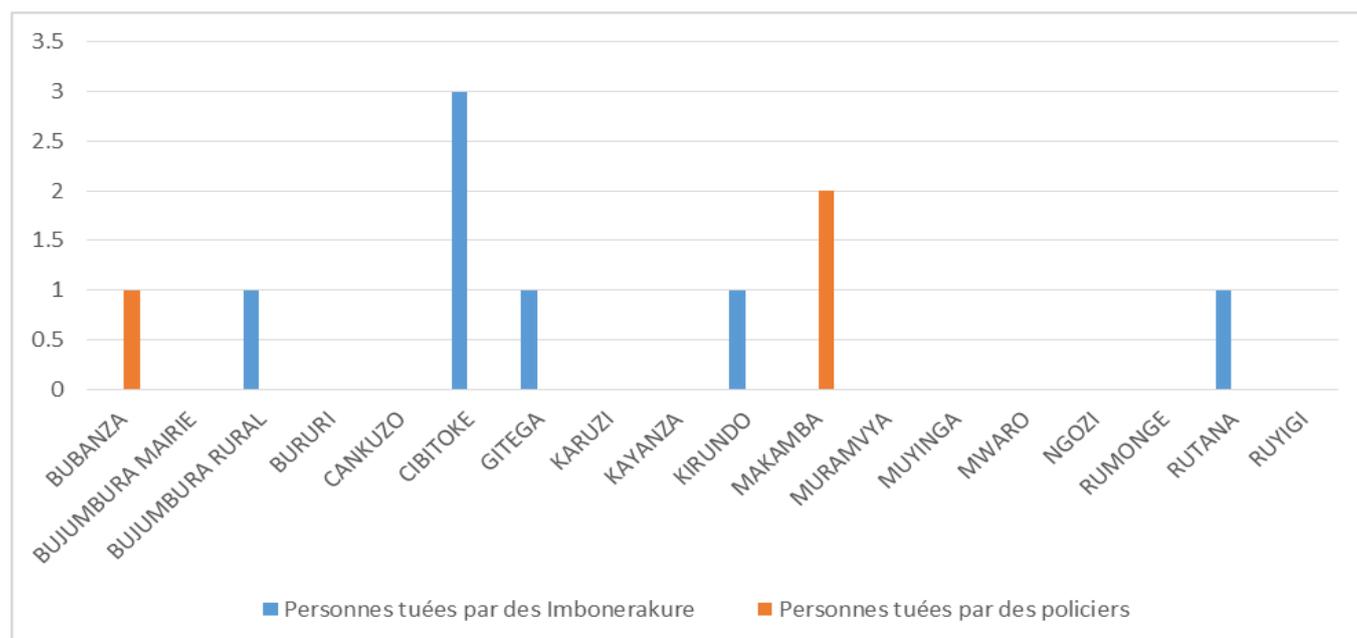
Sur un total de 31 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Rumonge vient en tête avec 10 cas, suivie de Bubanza et Makamba avec 7 cas chacune, de Kirundo avec 4 cas. Parmi ces victimes figurent 16 membres du parti CNL. Les présumés auteurs sont des policiers avec 25 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 4 cas et des administratifs avec 2 cas.

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de juin 2023, la Ligue Iteka a relevé 10 personnes tuées par [des agents étatiques](#) dont 7 cas par des membres de la milice Imbonerakure et 3 cas par des policiers. Comme la figure ci-après l'illustre, ces victimes ont été enregistrées dans les provinces de Cibitoke avec 3 cas, de Makamba avec 2 cas, de Bubanza, Bujumbura rural, Gitega, Kirundo et Rutana avec 1 cas chacune.

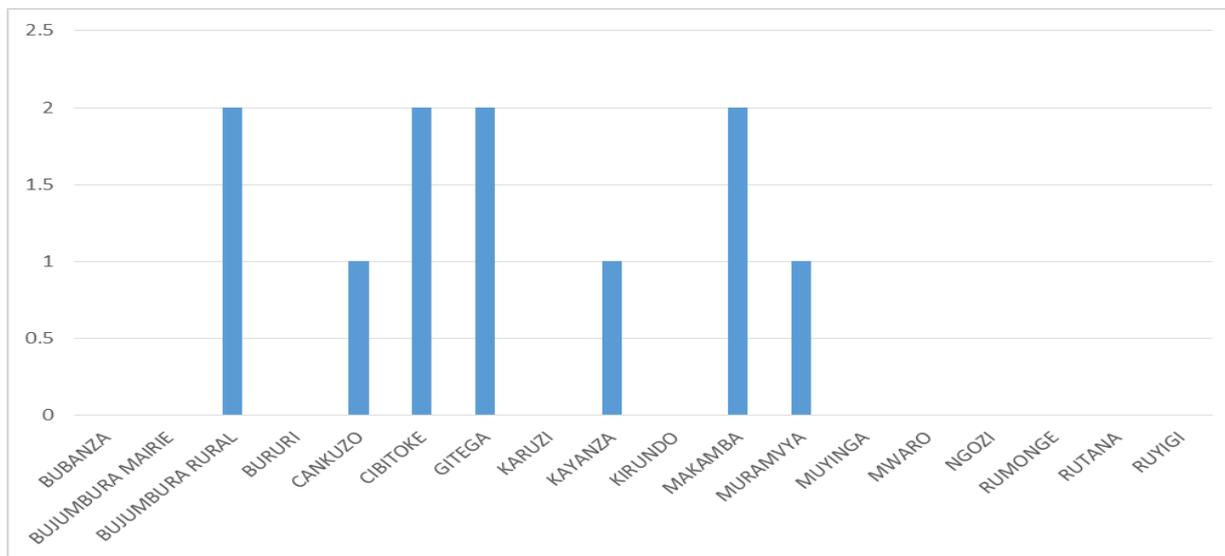
Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques



I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de juin 2023, la Ligue Iteka a relevé 11 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les provinces de Bujumbura rural, Cibitoke, Gitega et Makamba avec 2 cas chacune.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

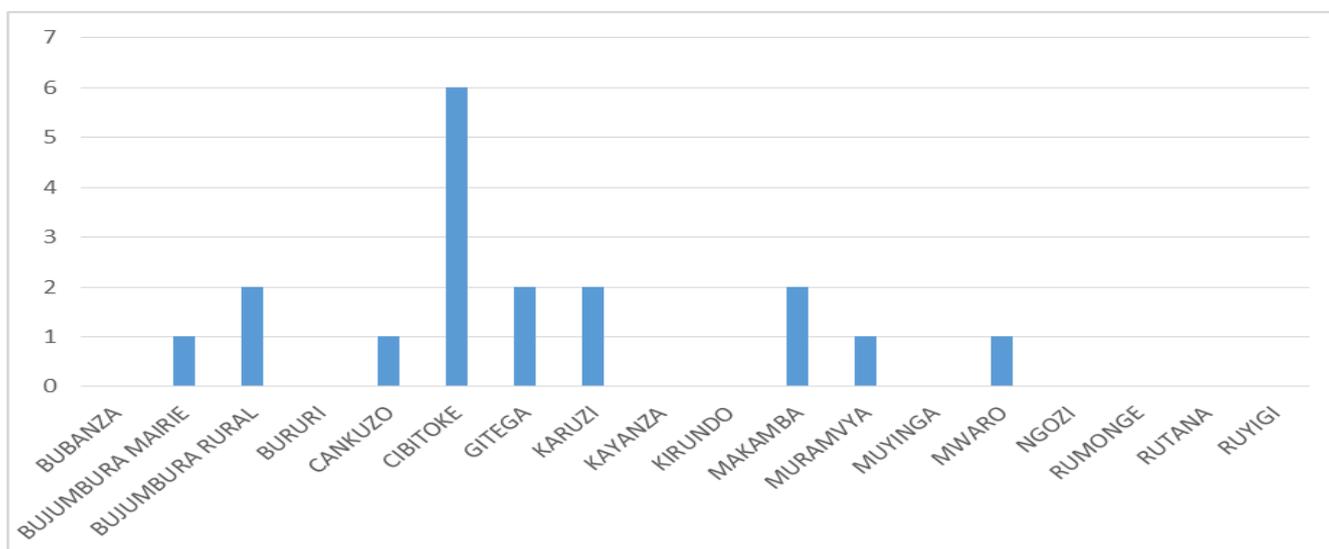


I.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de juin 2023, la Ligue Iteka a enregistré 18 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés notamment en province de Cibitoke avec 6 cas, Bujumbura rural, Gitega, Karuzi et Makamba avec 2 cas chacune. La plupart de ces cadavres ont été retrouvés notamment dans des champs, au bord des routes et des rivières avec des signes de violences comme des blessures ainsi que du sang.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

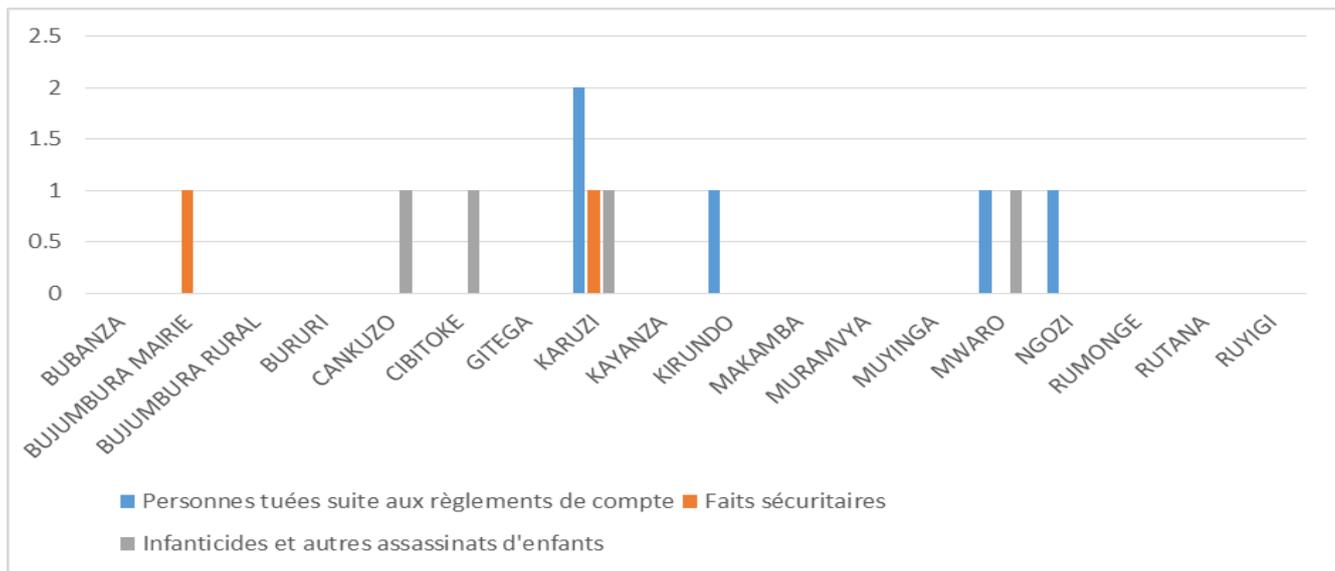
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



I.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE, AUX INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS

Au cours du mois de juin 2023, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 11 personnes ont été tuées dont 4 cas liés [aux infanticides et assassinats d'enfants](#), 5 cas suite [aux règlements de compte](#) et 2 cas liés [aux faits sécuritaires](#). Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas ont été répertoriés notamment à Karuzi avec 4 cas et à Mwaro avec 2 cas.

Figure 5 : Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, au règlement de compte et aux infanticides ou autres assassinats d'enfants



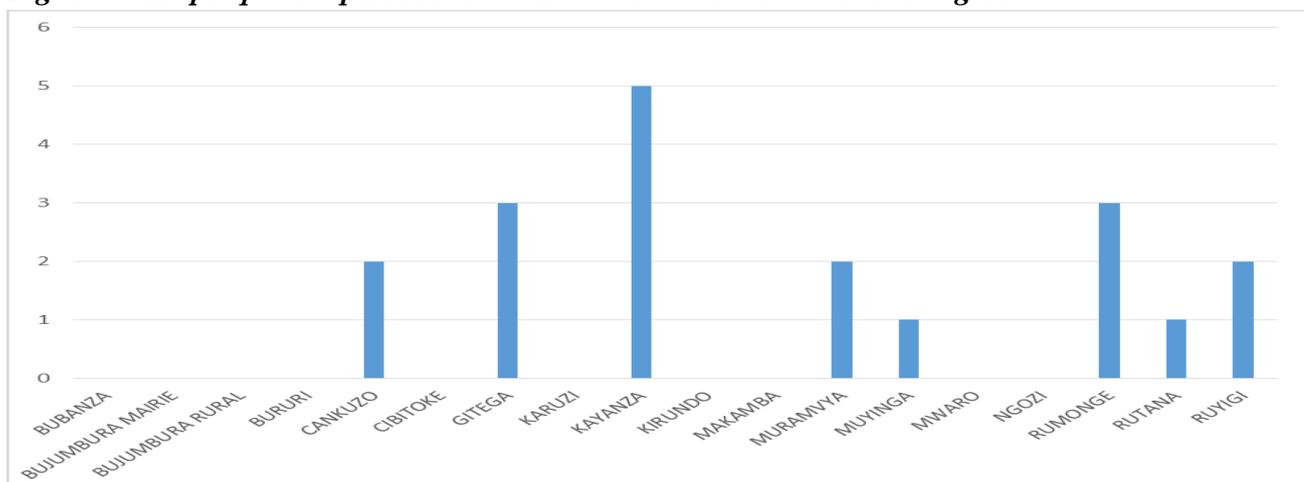
II.DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 19 cas [de VBGs](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Kayanza vient en tête avec 5 cas, suivie de Gitega et Rumonge avec 3 cas chacune, suivie de Cankuzo, de Muramvya et Ruyigi avec 2 cas chacune.

Figure 6: Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre

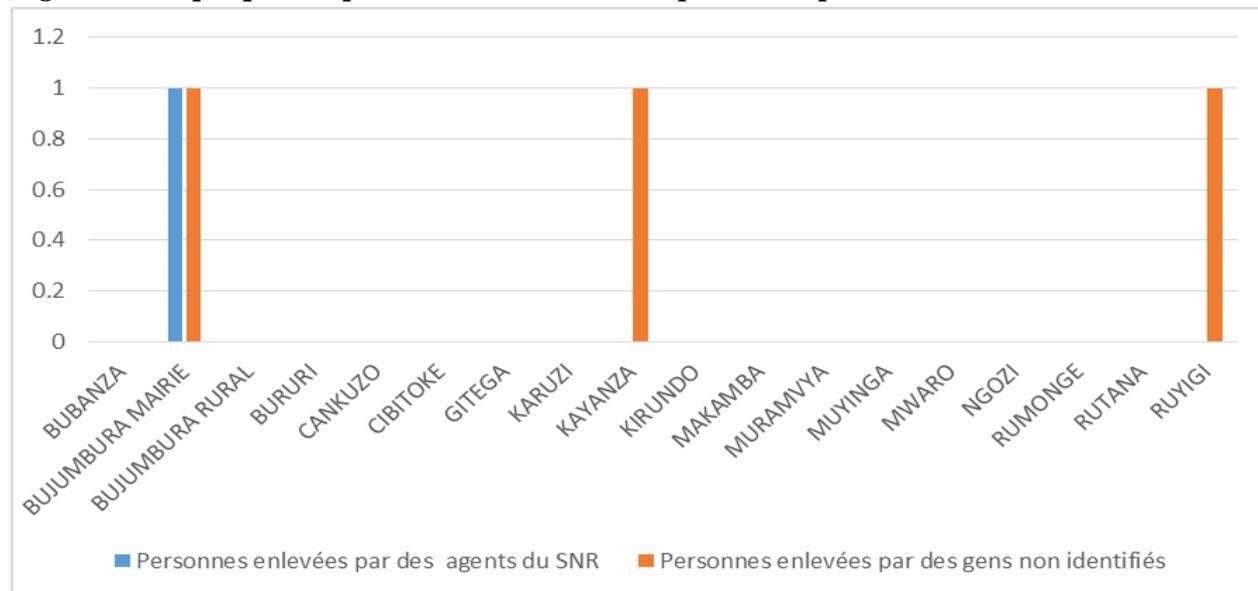


II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 4 cas de personnes [enlevées et/ou portées disparues](#). Comme l'indique le graphique ci-après, Bujumbura mairie vient en tête avec 2 cas, suivie de Kayanza et Ruyigi avec 1 cas chacune.

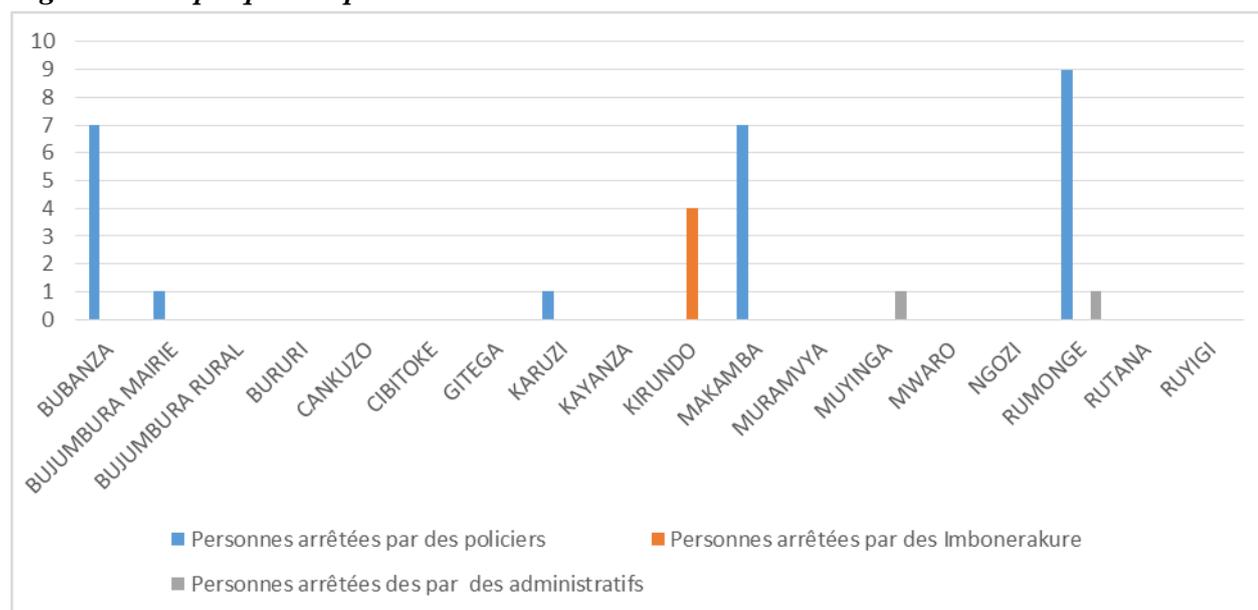
Figure 7: Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de juin 2023, la Ligue Iteka a répertorié 31 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 16 membres du parti CNL. Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Rumonge vient en tête avec 10 cas, suivie de Bubanza et Makamba avec 7 cas chacune ainsi que Kirundo avec 4 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 25 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 4 cas et des administratifs avec 2 cas.

Figure 8: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



III. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, dans le cadre de la justice, la Ligue Iteka a relevé un cas de condamnation à perpétuité d'un policier accusé d'avoir tué un veilleur sur le marché de Mabayi en province Cibitoke.

IV. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de la période couverte par ce rapport, dans le cadre de la gouvernance, la Ligue Iteka a relevé un cas de limogeage d'un chef de colline par le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire en l'accusant de corruption.

V. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de la période couverte par ce rapport, au niveau des DESC, la Ligue Iteka a relevé des cas de pénurie de carburant.

VI. DES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés aux faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- Suspension des activités du parti CNL sur le territoire national du Burundi ;
- Personnes blessées lors des attaques et dans des circonstances diverses ;
- Perturbation des échanges des biens et des marchandises au Burundi à cause du retrait des billets de 10 000 fbu et 5 000 fbu ;
- Perturbation des activités en commune Busoni, province Kirundo dû à la visite du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo ;
- Incendie d'un stock de la société Kinju en commune Mukaza, Bujumbura Mairie.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours du mois de juin 2023, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être enregistrée dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBGs, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans les divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice, à la gouvernance et aux DESC ont été également relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires, des administratifs et des gens non identifiés sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.